

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE2026038

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	18	19
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Viviane, BEULZ Loïc, BLOCH Thierry, PAJOT Antoine, MARTY Didier, COUSSEAU Stéphanie, NEBOUT Franck, MONNET Géraldine, HENDRYCKS Cathy, GEISSBERGER Sandrine, PIVETEAU-FENETEAU Adrien, LASSAGNE Mathias, MANDIN Lucie, SLAWY Marion

Représentés : LOUILLAOU Sandrine représentée par NEBOUT Franck

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOULLAULT Angèle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : REFERENT FOURRIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Mixte de la Fourrière de la Charente par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de 4B Sud Charente qui désigne ses représentants.

Mais il ajoute qu'à la demande du Syndicat et afin de faciliter leurs interventions, chaque commune doit désigner un responsable fourrière pour l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée.

Candidat(s) : BEULZ Loïc, PIVETEAU-FÉNETEAU Adrien et BLOCH Thierry

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la candidature de **M. BEULZ Loïc, en qualité de responsable fourrière** pour la commune de Val des Vignes avec Messieurs PIVETEAU-FÉNETEAU Adrien et BLOCH Thierry pour le seconder et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 016-200054187-20260320-DE2026038-DE

S'LO

BOULLAULT Angèle
Secrétaire de séance



DECALLE Guy
Président de séance



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS
15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son
caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site
www.telerecours.fr.*

DE2026038